

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 8 novembre 2022, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de M. Sylvain Joly.

Présences :

Sylvain Joly
Eric Normandin
Susan Rasmussen

Autre présence :

Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale

1. OUVERTURE

GP-221108-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

GP-221108-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-221108-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

GP-221108-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE 3 OCTOBRE 2022**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 3 octobre 2022 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**GP-221108-2.1****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2022 (SD-2022-3199)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 septembre 2022.

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****GP-221108-4.1****OCTROI D'UNE SUBVENTION À LÉGION ROYALE CANADIENNE SUCC. 94, GREENFIELD PARK, DANS LE CADRE DE LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR (SD-2022-2883)**

Il est proposé d'octroyer une subvention de 100 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à Légion royale canadienne succ. 94, Greenfield Park, pour l'achat d'une couronne de fleurs dans le cadre de la cérémonie du Jour du Souvenir qui a eu lieu le 6 novembre 2022 devant le monument commémoratif des Grandes Guerres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-221108-4.2**OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CLUB FADOQ GREENFIELD PARK POUR L'ORGANISATION D'UN BANQUET POUR LEUR 43E ANNIVERSAIRE (SD-2022-3012)**

Il est proposé d'octroyer une subvention de 1000 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, au Club FADOQ Greenfield Park pour l'organisation d'un banquet pour leur 43^e anniversaire, qui aura lieu le 10 décembre 2022, à l'aréna Cynthia Coull.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-221108-4.3

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2022-3231)

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 19 septembre au 23 octobre 2022.

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

GP-221108-8.1

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2004-04 SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE SPORT ET LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (SD-2022-3173)

M. Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement sera déposé pour modifier le *Règlement GP-2004-04 sur la tarification des biens, services et activités de sport et loisir, culture et vie communautaire*.

GP-221108-8.2

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT GP-2022-153 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2004-04 SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE SPORT ET LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

M. Sylvain Joly dépose le projet de *Règlement GP-2022-153 modifiant le Règlement GP-2004-04 sur la tarification des biens, services et activités de sport et loisir, culture et vie communautaire*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

GP-221108-10.1

PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 645, RUE MASSENA

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure pour permettre au 645, rue Massena, une marge avant maximale

de 8,30 m, et ce, pour un agrandissement du bâtiment principal d'une largeur maximale de 5,50 m, au lieu d'une marge avant maximale de 7 mètres.

Aucune intervention.

GP-221108-10.2

OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 728 POUR LE 645, RUE MASSENA (SD-2022-2779)

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement de zonage 728* pour permettre au 645, rue Massena, une marge avant maximale de 8,30 m, et ce, pour un agrandissement du bâtiment principal d'une largeur maximale de 5,50 m, au lieu d'une marge avant maximale de 7 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-221108-10.3

REFUS DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'ABATTAGE D'UN ARBRE SITUÉ AU 645, RUE MASSENA (SD-2022-2810)

Il est proposé de refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage d'un arbre de 35 cm de diamètre au 645, rue Massena.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-221108-10.4

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES, À L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ET À L'AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SITUÉE AU 645, RUE MASSENA (SD-2022-2780)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de 3 arbres à grand déploiement, à l'aménagement d'un stationnement empiétant de plus de 1,20 mètre devant la façade du bâtiment principal et à l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 645, rue Massena, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 15 septembre 2022, aux conditions stipulées au sommaire décisionnel SD-2022-2780 et le tout conditionnellement à l'octroi de la dérogation mineure;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, une garantie financière d'un montant de 8 760 \$.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-221108-10.5

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'UN ARBRE, À LA RÉFECTION DES FAÇADES ET À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 74, RUE ALLAN (SD-2022-3196)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation d'un arbre en marge avant de l'habitation unifamiliale, à la réfection des façades et à l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un deuxième étage au 74, rue Allan, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 20 octobre 2022;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, une garantie financière d'un montant de 500 \$ pour garantir la réalisation complète des travaux de conservation et de plantation d'arbres, le tout conformément à ce plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-221108-10.6

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE MURALE AU 900, AVENUE AUGUSTE (SD-2022-3198)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'une enseigne murale au 900, avenue Auguste, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 20 octobre 2022.

Le requérant doit déposer sa demande de certificat d'autorisation dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-221108-10.7

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA RÉFECTION DES FAÇADES ET AU REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNE MURALE EXISTANTE AUX 3199-3201, BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2022-3197)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la réfection de la façade principale, des façades latérales et au remplacement de l'enseigne murale existante aux 3199-

3201, boulevard Taschereau, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 20 octobre 2022 et à la condition stipulée au sommaire décisionnel SD-2022-3197;

Les membres du comité suggèrent également que le toit du commerce soit peint en blanc ou recouvert d'une membrane blanche.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

GP-221108-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

GP-221108-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Sylvain Joly

Carole Leroux